

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

9^e séance, 16^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Saint-Romuald**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 25 février 2014, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, **sous la vice-présidence de monsieur Pascal Léveillé.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Pascal Léveillé, vice-président du comité exécutif
Madame Gisèle Beaulieu, commissaire
Madame Pascale Bélanger, commissaire
Monsieur Sylvain Blais, commissaire
Monsieur Léopold Castonguay, président du conseil des commissaires
Monsieur Michel Chabot, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, commissaire-parent

Membres du comité exécutif absents :

Madame Denise Poulin, présidente du comité exécutif

Membres du conseil des commissaires présents:

Monsieur François Caron, vice-président du conseil des commissaires

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Richard Dion, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le vice-président

Après un moment de recueillement, le vice-président déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 25 février 2014 ouverte à 17 h 34.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-13-14-052

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le vice-président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Mot du vice-président
- 1.7 Interventions du public

2.0 Décisions

- 2.1 Nomination à un poste de régisseur aux Services des ressources financières et du transport scolaire
- 2.2 École secondaire les Etchemins – Remplacement des fauteuils à l'auditorium – Adjudication de contrat
- 2.3 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds – Octroi d'une servitude au bénéfice de Vidéotron S.E.N.C.

3.0 Information

- 3.1 Assurances – Interprétation – Jeux extérieurs - Suivi

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Correspondance

Aucune correspondance

1.6 Mot du vice-président

Monsieur Pascal Léveillé, vice-président du comité exécutif, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1.7 Interventions du public

Aucune intervention

2.0 DÉCISIONS

2.1 Nomination à un poste de régisseur aux Services des ressources financières et du transport scolaire

ATTENDU la recommandation du jury de sélection,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Blais et résolu :

QUE madame Nathalie Doucet soit nommée régisseuse aux Services des ressources financières et du transport scolaire.

CE-13-14-053

SRH

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-054

SRM

2.2 École secondaire les Etchemins – Remplacement des fauteuils à l'auditorium - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140206-26 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement des fauteuils à l'auditorium pour l'École secondaire les Etchemins;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 21 février 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Larochelle et Desmeules, architectes (2012) inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Beaulieu et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Lévis Construction inc.*, le contrat pour le remplacement des fauteuils à l'auditorium pour l'École secondaire les Etchemins, au montant de 159 500 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-055

SRM

2.3 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds – Octroi d'une servitude au bénéfice de Vidéotron S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la demande de Vidéotron S.E.N.C. d'utilisation d'une servitude existante octroyée à l'usage exclusif d'Hydro-Québec sur les terrains du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds, à savoir sur les lots 2 159 121Ptie, 2 159 120Ptie, 2 159 126Ptie et 2 157 704Ptie du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la contrepartie tant financière que sous forme de partenariat que peut en retirer la Commission scolaire des Navigateurs au bénéfice de ses usagers et plus particulièrement pour le Centre de formation en montage de lignes et pour le Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le directeur des Services des ressources matérielles relatives à l'entente de principe intervenue portant sur les éléments suivants :

- 1- Versement d'une compensation monétaire au montant de douze mille dollars (12 000 \$) par Vidéotron S.E.N.C.;
- 2- Participation de Vidéotron à la mise en place d'une structure de partenariat avec le Centre de formation en montage de lignes pour la formation des élèves par le biais de l'élaboration et le développement d'une formation en montage de lignes souterraines, tant au niveau théorique que pratique – Valeur estimée de l'ordre de 15 000 \$ pour la formation;
- 3- Mise à jour bisannuelle du personnel enseignant du CFML portant sur les tendances ainsi que sur les développements technologiques et techniques réalisés dans l'industrie de la pose de câbles;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

- 4- Contribution de Vidéotron à la construction de puits d'accès pour la formation des élèves en montage de lignes au Centre de formation en montage de lignes (CFML) au site de St-Henri (installation permanente) ainsi qu'au site situé à Montréal (installation temporaire), le tout conformément aux termes du courriel du 9 janvier 2014 de monsieur Pierre Sarrazin – Valeur estimée pour du matériel, 30 000 \$;
- 5- Poursuite du partenariat de perfectionnement auprès du Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau sur les nouvelles technologies utilisées par Vidéotron. Besoins à préciser et à convenir.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chabot et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs octroie une servitude aux fins d'utilité publique au bénéfice de Vidéotron S.E.N.C. sur les lots 2 159 121Ptie, 2 159 120Ptie, 2 159 126Ptie et 2 157 704Ptie du cadastre du Québec, site du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds, selon les termes suivants :

- 6- Versement d'une compensation monétaire au montant de douze mille dollars (12 000 \$) par Vidéotron S.E.N.C.;
- 7- Participation de Vidéotron à la mise en place d'une structure de partenariat avec le Centre de formation en montage de lignes pour la formation des élèves par le biais de l'élaboration et le développement d'une formation en montage de lignes souterraines, tant au niveau théorique que pratique – Valeur estimée de l'ordre de 15 000 \$ pour la formation;
- 8- Mise à jour bisannuelle du personnel enseignant du CFML portant sur les tendances ainsi que sur les développements technologiques et techniques réalisés dans l'industrie de la pose de câbles;
- 9- Contribution de Vidéotron à la construction de puits d'accès pour la formation des élèves en montage de lignes au Centre de formation en montage de lignes (CFML) au site de St-Henri (installation permanente) ainsi qu'au site situé à Montréal (installation temporaire), le tout conformément aux termes du courriel du 9 janvier 2014 de monsieur Pierre Sarrazin – Valeur estimée pour du matériel, 30 000 \$;
- 10- Poursuite du partenariat de perfectionnement auprès du Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau sur les nouvelles technologies utilisées par Vidéotron. Besoins à préciser et à convenir.

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Assurances – Interprétation – Jeux extérieurs – Suivi

Monsieur Richard Dion, directeur des Services des ressources matérielles, informe les membres du comité exécutif que les modules de jeux extérieurs sont couverts par le régime d'indemnisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) advenant un sinistre ou une perte totale.

Cependant, la commission scolaire devra assumer une franchise établie par le MELS au montant de 15 000\$ ou 25 000\$ selon les circonstances.

Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question

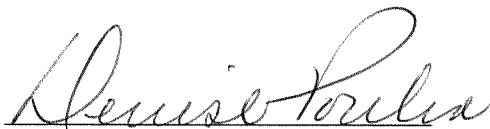
CE-13-14-056

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

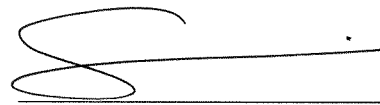
IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Beaulieu et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité



Denise Poulin
Présidente



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale